

**APPEL D'OFFRES
2006**

**RESEAU UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL DE GENEVE
(RUIG)**

**GENEVA INTERNATIONAL ACADEMIC NETWORK
(GIAN)**

Genève, le 17 novembre 2005

Introduction

Le Réseau universitaire international de Genève (RUIG) soutient financièrement des activités de recherche qui mettent en relation des organisations internationales et des institutions académiques. Le RUIG est une fondation créée par les institutions publiques d'études supérieures de Genève: l'Université de Genève (Unige), l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et l'Institut universitaire d'études du développement (IUED), avec la collaboration de plusieurs organisations internationales, notamment l'Office des Nations Unies à Genève et le Comité international de la Croix-Rouge. Les signataires de l'acte de fondation entendent, par la création de cette structure, promouvoir le rôle de Genève et de la Suisse au service de la paix et de la justice. Le RUIG bénéficie du soutien de la Confédération suisse et de la République et canton de Genève.

L'un des premiers objectifs du RUIG est d'encourager la recherche et les activités académiques qui combinent les talents que l'on trouve au sein des organisations internationales et du milieu académique à Genève. Le RUIG souhaite également la participation d'autres universités en Suisse ou ailleurs, ainsi que celle d'autres organisations internationales, des ONG et du secteur privé. Soutenir financièrement des activités orientées vers la pratique et l'action dans le domaine des relations internationales, particulièrement celles qui contiennent une forte composante en recherche, est la caractéristique spécifique de ce nouveau réseau.

Le RUIG s'inscrit dans le cadre des institutions d'études supérieures suisses et de leur coopération avec le monde des organisations internationales. S'inspirant de "l'Esprit de Genève", il se met au service du rayonnement de la Suisse internationale et répond à l'idée de réseau, mis en exergue par le Parlement et le Conseil fédéral dans le cadre du "Message concernant la promotion de l'enseignement, de la recherche et de la technologie pour la période 2000-2003".¹

Le RUIG dispose de deux principaux instruments pour le financement des activités académiques: 1) l'Appel d'offres annuel concerne, essentiellement, les projets de recherche; 2) le programme de "Small Grants" soutient diverses activités de recherche ou de formation jusqu'à concurrence de CHF 50'000.²

Pour être retenus, les projets soumis au RUIG doivent répondre à des critères de qualité académique, d'utilité pratique et de viabilité financière. Chacun des projets est parrainé par l'une des trois institutions universitaires fondatrices ou une autre institution. L'institution concernée en garantit la qualité scientifique vis-à-vis du RUIG. Pour chaque projet, un partenariat avec une organisation internationale est requis.

¹ Le RUIG encourage une amélioration de l'efficacité de la recherche entreprise par les institutions académiques et une ouverture de certaines filières académiques à travers une collaboration plus forte entre les organisations internationales, gouvernementales ou non, et d'autres entités actives au plan interrégional ou international. Grâce au système des crédits qui est désormais appliqué au sein de toutes les institutions universitaires genevoises, le RUIG pourrait permettre la création de nouveaux programmes d'enseignement, sanctionnés par des diplômes d'une des institutions universitaires fondatrices.

² Pour de plus amples renseignements, voir le document *Procédure relative au programme de "Small Grants"* (www.ruig-gian.org). Des demandes de "Small Grants" peuvent être présentées en tout temps.

L'organisation du RUIG

Le RUIG est une fondation, placée sous la surveillance du Département fédéral de l'intérieur (Groupement de la science et de la recherche). Il est dirigé par un Conseil de fondation, assisté d'un Bureau et d'un Comité scientifique. Le Comité scientifique, composé de sept membres, évalue la qualité académique des projets qui sont soumis au RUIG et adresse ses recommandations au Conseil. Le Secrétaire exécutif assure la gestion du Réseau.

Appel d'offres annuel

Le RUIG invite les intéressés à soumettre des projets qui comportent une forte composante en recherche dans le cadre de son appel d'offres annuel. Une enveloppe d'au moins CHF 1,8 million sera disponible en 2006 pour les projets approuvés dans le cadre de ce programme, à raison de CHF 300'000 maximum par projet. Ce financement est accordé à condition que l'équipe proposant le projet s'engage à garantir de son côté une participation substantielle.

La date limite pour soumettre des projets dans le cadre de ce programme en 2006 est fixée au 26 avril. Les requérants sont informés de la décision du Conseil de fondation au mois de juin suivant. Une partie du financement pourrait être débloquée avant le 1^{er} septembre.

Critères de sélection

Le soutien du RUIG peut être demandé pour des projets de recherche (ou des programmes d'études supérieures ou de formation ayant une forte composante en recherche) qui répondent aux critères suivants:

- 1) Etre de nature internationale et s'inscrire dans une thématique correspondant à au moins l'un des cinq domaines suivants:
 - le développement durable;
 - les relations sociales équitables;
 - la mondialisation/le commerce international;
 - le dialogue et les rapports interculturels;
 - le droit humanitaire/les droits de la personne.

Au sein de ces domaines, le RUIG encourage des projets concernant les conflits et la sécurité, l'environnement et l'action humanitaire.

- 2) Impliquer un vrai partenariat entre le monde académique et au moins une organisation internationale, formalisé par une lettre d'engagement de chaque partie. Une participation en espèces ou en nature est attendue des partenaires.
- 3) Etre orientés vers l'action et menés selon une méthode interdisciplinaire; les projets soumis au RUIG intéressent autant les sciences humaines et sociales que les sciences de la nature et celles de l'ingénieur.

-
- 4) Les projets approuvés dans le cadre de l'Appel d'offres 2006 doivent être réalisables dans l'espace d'un an (et doivent impérativement être achevés avant le 31 décembre 2007). .

Le Conseil de Fondation du RUIG met l'accent sur l'action et l'application pratique des connaissances. Les projets ne devraient pas avoir seulement une composante fondamentale de nature académique, mais aussi une composante pratique orientée vers des problèmes réels à propos desquels la société attend des solutions significatives à court ou à moyen terme. Le Conseil de Fondation privilégie les projets novateurs et ceux qui sont susceptibles de créer de nouvelles synergies.

Chaque équipe devrait comprendre un représentant d'au moins une des institutions fondatrices du RUIG (Unige, IUHEI ou IUED) et d'au moins une organisation internationale ayant une représentation à Genève et qui a donné son agrément. Le RUIG encourage tout particulièrement des projets qui associent deux ou trois des institutions académiques fondatrices. Pour les institutions académiques, les "représentants" seront des membres du corps enseignant, ou d'autres collaborateurs rattachés aux institutions universitaires au minimum au bénéfice d'un contrat à 50% auprès de cette institution. La participation d'autres partenaires, par exemple, d'autres universités, du secteur privé ou des ONG, est souhaitable. Le RUIG encourage les requérants à rechercher des partenariats avec d'autres institutions, suisses ou étrangères.

Un coordinateur ou un partenaire principal (représentant une organisation internationale ou une institution académique) d'un projet RUIG en cours ne peut pas soumettre une nouvelle proposition en tant que coordinateur ou partenaire principal. Cela n'exclut pas qu'il puisse être impliqué dans un autre projet RUIG à un autre niveau.

Le principe retenu par le RUIG est celui du cofinancement. Chaque équipe doit établir qu'elle peut assurer un cofinancement substantiel du projet qu'elle propose, qu'il provienne d'un autre bailleur de fonds ou qu'il soit en nature. Les équipes devront garantir également qu'elles disposent des infrastructures et moyens matériels nécessaires à l'exécution du projet proposé.

En principe, le RUIG n'entend pas financer les infrastructures, les équipements (ordinateurs ou autres), les frais de fonctionnement d'une entité déjà existante ou les salaires autres que ceux des assistants. Le RUIG ne souhaite pas non plus subventionner des centres ou institutions ayant besoin d'un soutien à long terme. Il est attendu des partenaires issus des institutions universitaires ou des organisations internationales qu'ils mettent à disposition leur infrastructure et du personnel dans le cadre du cofinancement.

Pour ne pas alourdir inutilement les structures administratives du RUIG, chaque projet est placé sous la responsabilité académique d'un "coordinateur de projet" et la gestion du personnel se fait selon les règles de l'une ou l'autre des trois institutions fondatrices. Ce système pragmatique permet d'éviter la dilution des responsabilités et de simplifier l'administration. Le soutien du RUIG doit être signalé sur les documents relatifs au projet et le logo du RUIG doit y figurer également si les circonstances s'y prêtent. Pour plus d'informations quant aux règles liées à l'octroi de subside du RUIG, les requérants peuvent se reporter au *Règlement concernant les droits et devoirs des bénéficiaires de subsides du RUIG*.

En cours de recherches ou à la fin de celles-ci, des conférences et des publications peuvent être réalisées. Les résultats des recherches seront valorisés au plan international grâce au réseau de correspondants que le RUIG constitue à partir de ses membres fondateurs et des organisations internationales sises à Genève.

Procédure à suivre pour participer à l'Appel d'offres 2006

Le coordinateur de projet doit soumettre au RUIG, sous forme électronique et également sous pli, avant le mercredi 26 avril 2006 (le cachet de la poste faisant foi), un projet de 5 à 15 pages plus annexes (en anglais ou en français) qui comprend les éléments suivants:

- Le formulaire de couverture du RUIG (ou les informations équivalentes);
- Un résumé du projet (une page maximum);
- Un état de la question et un exposé de la problématique, en mettant en évidence l'originalité et l'urgence des problèmes à traiter;
- Les méthodes de travail qui seront utilisées;
- Les collaborations et les partenariats envisagés avec le monde académique et les organisations internationales avec une description de l'équipe participante et quelques informations sur chaque membre de l'équipe;
- Une liste des ouvrages fondamentaux auxquels l'équipe se réfèrera dans sa recherche;
- Les étapes de la recherche et les délais prévus pour sa réalisation;
- Une estimation des résultats escomptés et leur utilisation ultérieure;
- Un plan de financement accompagné d'informations détaillées quant à la distribution des fonds du RUIG et à l'apport en espèces ou en nature provenant de sources extérieures au RUIG (voir *Exemple de présentation de budget* en annexe);
- Une information concernant les infrastructures et moyens matériels nécessaires à l'exécution du projet (considérés comme contribution en nature des partenaires);
- Les lettres d'engagement formelles des membres de l'équipe et des différentes institutions participantes dans lesquelles il est indiqué leur contribution en espèces et/ou en nature (temps de travail, etc.). La version électronique de ces lettres n'est pas obligatoire, mais souhaitable.

Calendrier 2006

Mercredi 26 avril: Date limite de remise des projets.
Avant fin juin: Notification de la décision du Conseil de Fondation.
Début septembre: Allocation d'une partie des fonds (en principe 40% du total).

Annexes

Formulaire de couverture.
Liste des membres des organes du RUIG.
Règlement concernant les droits et devoirs des bénéficiaires de subsides du RUIG.
Exemple de présentation de budget.

Contact

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser au Secrétariat du RUIG:
Tél: +41 (0)22 733 26 92 - Fax: +41 (0)22 734 87 66
Courriel: info@ruig-gian.org - Site Internet: <http://www.ruig-gian.org>

Mise à jour: 17 novembre 2005